

CHAPITRE 4

ÉVALUATION DU SECTEUR DU SCIAGE ARTISANAL DANS LE BASSIN DU CONGO

*Guillaume Lescuyer, **Paolo Omar Cerutti, ***Edouard Essiane Mendoula, ***Richard Eba'a Atyi, ***Robert Nasi
*CIFOR/CIRAD, **CIFOR/ANU, ***CIFOR

Introduction

Au cours des vingt dernières années, les six pays forestiers du bassin du Congo ont conçu et adopté des politiques forestières dans le but, d'une part, de réduire la pauvreté notamment en milieu rural et, d'autre part, de contribuer à l'amélioration de leurs économies nationales et de promouvoir la gestion responsable de la diversité biologique. En effet, dans la région, la gestion des forêts intervient dans un contexte de pauvreté rurale généralisée : on estime que plus de 58 % de ces populations vivent en dessous du seuil de pauvreté (avec 2 \$/jour), la majorité d'entre elles habitant dans des zones où la forêt tient une place prédominante (*World Bank*, 2010). Au fil des années, les nouvelles lois ont permis d'améliorer considérablement les méthodes de gestion des forêts. On a constaté une forte augmentation du nombre de concessions forestières gérées au moyen de plans d'aménagement forestier et, surtout, un accroissement des impôts collectés par le Trésor public (Eba'a Atyi *et al.*, 2009).

Cependant, la grande majorité de ces réformes politiques se sont concentrées sur les activités forestières industrielles et orientées vers l'exportation, en négligeant la production par sciage artisanal, à plus petite échelle et vendue en

grande partie sur les marchés intérieurs et régionaux. Les titres d'exploitation à petite échelle qui autorisent les citoyens à abattre un nombre limité d'arbres, généralement pour leurs besoins personnels et à des fins non commerciales, sont en effet inclus dans tous les cadres légaux de la région. Cependant, ils ne sont pas adaptés aux besoins actuels des scieurs artisanaux et, à ce titre, ils sont rarement sollicités. Par conséquent, le secteur domestique du bois reste en grande partie informel en dépit de son importance. Ses impacts économiques, écologiques et sociaux sont méconnus des ministères et ne sont pas pris en compte dans les statistiques nationales et internationales.

Par exemple, pour l'année 2007, les statistiques officielles faisaient état d'une production de bois en Afrique centrale d'environ 8,4 millions de m³ (Eba'a Atyi *et al.*, 2009), le Gabon et le Cameroun étant les plus gros producteurs et la République démocratique du Congo (RDC) le plus petit d'entre eux. Cependant, l'ensemble des données nationales et internationales, notamment celles de la FAOSTAT, de l'UN Comtrade²² ou de l'OIBT, ne concernaient que la production du secteur forestier industriel et orienté vers l'exportation.



Photo 4.1 : Sciage en forêt au Cameroun, de la grume à la planche



Photo 4.2 : Marché informel de Bétou au Nord Congo sur l'Oubangui

²²UN Comtrade : UN Commodity Trade Statistics Database

Qu'entend-on par secteur domestique du sciage artisanal ? Ce secteur est souvent défini par opposition au secteur industriel qui transforme le bois surtout pour l'exportation. Bien qu'il existe des cas où la dichotomie entre le bois domestique et le bois industriel disparaît (certains rebuts in-

dustriels sont vendus sur les marchés nationaux et certains bois produits par des scieurs artisanaux sont vendus sur les marchés internationaux), les deux secteurs présentent des différences marquées, comme indiqué dans le tableau 4.1.

Tableau 4.1 : Caractéristiques distinctives entre secteur domestique et secteur industriel

	Secteur domestique	Secteur industriel
Permis d'abattage	Aucun (ou très rare)	Oui (concessions, forêts communautaires,...)
Techniques d'abattage et de transformation	Abattage et transformation par sciage en forêt, peu d'arbres par opération	Machinerie lourde, grand nombre d'arbres par opération, transformation en usine après abattage et transport par camions
Ventes	Sciages de faible qualité vendus sur le marché national et dans les pays limitrophes	Grumes, sciages, placages, contreplaqués, planchers, presque exclusivement voués à l'exportation
Taxes et réglementations	Essentiellement informel	Essentiellement formel

Source : Cerutti & Lescuyer, 2011

²³Les estimations présentées pour le Cameroun, le Gabon, la RCA et la RDC sont basées sur une collecte de données effectuée sur 12 mois, tandis que les estimations pour le Congo sont fondées sur des collectes d'informations effectuées sur une période de 10 mois et extrapolées à l'année.

²⁴Les estimations pour Kinshasa concernent les points de vente et non les dépôts. La plupart des points de vente incluent seulement quelques dépôts, mais il existe aussi de gros points de vente avec des douzaines de dépôts.

Ce chapitre présente et analyse les résultats d'une évaluation systématique des impacts économiques et sociaux du sciage artisanal dans le bassin du Congo, tels qu'ils ont été mesurés lors d'une étude menée par le Centre de Recherche forestière internationale (CIFOR) au cours de la période 2008-2009 au Cameroun, Gabon, RDC et Congo et sur la période 2010-2011 en RCA²³. L'étude s'est concentrée sur les bois vendus sur les marchés intérieurs et provenant de l'ensemble de la région. Ces produits sont issus, d'une part, de la production légale (par exemple les déchets des scieries industrielles) ou via les titres d'exploita-

tion artisanale délivrés par les autorités et, d'autre part, de la production informelle, qui concerne la majorité de la production artisanale. Des données ont été collectées sur une base hebdomadaire auprès d'un échantillon de dépôts de vente situés dans tous les quartiers des villes principales, ainsi que le long des principaux axes de transport (routes, voies ferrées et rivières). En outre, des entretiens ont été menés avec des scieurs artisanaux informels dans des zones rurales et avec des marchands de bois dans des centres urbains, dans le but d'analyser leurs activités et de quantifier leurs coûts d'exploitation et leurs marges bénéficiaires.

Tableau 4.2 : Répartition des dépôts et points de vente enquêtés par le CIFOR

	Cameroun	Congo	Gabon	RDC	RCA
	Bertoua, Douala, Yaoundé, Limbe, Kumba	Brazzaville, Pointe-Noire	Libreville	Kinshasa, Province Orientale	Bangui
Nombre de dépôts total	882	127	210	170 ²⁴	140
Nombre de dépôts enquêtés	177	77	30	-	45
Nombre de points de vente routiers enquêtés	-	4	6	3	5
Nombre d'enquêtes effectuées en zones rurales	340	60	212	35	151
Période d'enquête	Juillet 2008 à juin 2009	Février à novembre 2009	Septembre 2008 à août 2009	Octobre 2008 à septembre 2009	Juillet 2010 à juin 2011

Source : CIFOR

L'exploitation forestière artisanale en Afrique centrale : évaluations préliminaires

Au **Cameroun**, le volume de bois exploité illégalement par des individus ou des petites entreprises et vendu principalement sur le marché intérieur informel a été estimé en 1996 à environ 250.000 m³ en équivalent bois rond (Enviro-Protect, 1997). Quelques années plus tard, Plouvier *et al.* (2002) ont analysé plusieurs marchés du bois à Yaoundé et Douala et ont estimé la production nationale des scieurs artisanaux à environ un million de mètres cubes en équivalent bois rond.

On ne trouve pas facilement des telles estimations sur le secteur informel du bois pour d'autres pays de la région, mais plusieurs documents prouvent qu'elle est loin d'être négligeable.

Au **Gabon**, par exemple, les habitants des zones rurales utilisaient jusqu'il y a peu des autorisations de sciage de long pour abattre des arbres, bien que ce type de permis ait été aboli par le Code forestier de 2001 (Boevinger, 2008). L'existence d'un secteur forestier industriel a contribué à former de nombreux scieurs, abatteurs, prospecteurs, qui disposent aujourd'hui d'une grande capacité opérationnelle pour se lancer dans la production informelle de bois (Mabiala, 2004).

Le Code forestier offre aujourd'hui la possibilité aux petits exploitants de solliciter des permis de gré à gré, bien que cette disposition n'ait été appliquée qu'en 2009 par l'administration.

En **RDC**, la gestion des ressources forestières est fortement entravée par un environnement socio-économique difficile, dans un contexte de post-conflit. Les dix dernières années ont été caractérisées par une insécurité généralisée et ont incité un grand nombre de gens à se tourner vers des activités informelles et de subsistance. Le secteur forestier ne fait pas exception. Le volume d'exploitation du secteur forestier informel est difficile à quantifier. Cependant, le nombre de barges, de radeaux et de camions arrivant à Kinshasa portant du bois artisanal, et les quantités importantes de sciages visibles sur les marchés, indiquent clairement que ce secteur joue un rôle important dans l'économie informelle du pays. Djiré (2003) a estimé que les scieurs artisanaux produisent entre 1,5 et 2,4 millions de m³ de bois par an, c'est-à-dire entre 3 et 6 fois le volume de la production industrielle officielle.



© Carlos de Wasseige

En **République du Congo**, la loi autorise l'attribution de « permis spéciaux » aux petits opérateurs pour l'exploitation du bois et des produits forestiers non ligneux. Sur le plan commercial, ces permis spéciaux permettent l'exploitation de trois arbres. Ils sont délivrés uniquement dans des zones où les gens rencontrent des difficultés pour se procurer des rebuts des scieries industrielles. Cependant, les problèmes administratifs liés à l'obtention de ces permis - principalement à cause du coût et de la complexité de la procédure - incitent de nombreux opérateurs à rester dans le secteur informel. À Brazzaville, le marché informel du bois semble avoir perdu son dyna-

misme du début des années 1990, grâce à la mise en place de postes de contrôle et à la mise à disposition de grandes quantités de déchets de bois par les scieries industrielles situées dans le nord du pays (Ampolo, 2005). Toutefois, pendant dix ans, ces entreprises ont exporté leur bois en passant par le Cameroun et ces volumes produits ne transitent plus par Brazzaville. L'impact sur le marché domestique n'a pas été documenté pour Brazzaville et la consommation domestique des sciages n'a jamais été étudiée dans le cas de Pointe-Noire.

Photo 4.3 : Les barges sur le fleuve Congo transportent sur de longues distances les grumes du secteur tant formel qu'informel

En **RCA**, la loi forestière prévoit des « permis d'exploitation artisanale », qui sont délivrés à des citoyens centrafricains pour une période d'un an, renouvelable une fois et pour une exploitation de dix hectares maximum. Cependant, cette disposition légale n'a pas encore été suivie par un décret de mise en application, ce qui signifie que le sciage artisanal officiel n'est pas encore autorisé dans le pays. Par ailleurs, la totalité de la zone forestière est déjà attribuée à des sociétés d'exploitation sous la forme de concessions et il ne reste que peu de zones disponibles pour l'exploitation artisanale légale ou pour la création de forêts communautaires. Comme c'est le cas au Cameroun et en RDC, la situation politique et économique des dix dernières années n'a pas permis de comprendre et de reconnaître officiellement le secteur domestique du bois, alors que de nombreux efforts ont été déployés pour promouvoir une gestion durable des forêts dans les concessions forestières. Deux tendances récentes contribuent cependant à dynamiser le secteur domestique : d'une part, la stabilité politique et la (relative) croissance économique et, d'autre part, la crise internationale qui a très fortement réduit les exportations de bois et poussé certaines entreprises forestières à se tourner vers la demande urbaine, principalement à Bangui. Mais, à ce jour, cette évolution n'a pas été documentée.

Récemment, l'ONG ANDEGE (2010) a effectué une étude en **Guinée Équatoriale** dans le but d'évaluer l'étendue du secteur du sciage artisanal informel. Après un suivi de six mois dans les principales villes du pays, complété par des enquêtes de terrain auprès des scieurs artisanaux, elle est arrivée à la conclusion que la production nationale informelle de bois représentait 86.800 m³ par an, la moitié de cette production informelle étant écoulée à Bata et Malabo, et l'autre moitié servant à alimenter la demande rurale. Cependant, seulement 21.206 m³ de bois ont été recensés dans les 102 points de vente enregistrés à Bata et Malabo, ce qui signifie qu'à peu près trois quarts de la production nationale est consommée sans transiter par les marchés urbains. Parmi celle-ci, l'okoumé (*Aucoumea klaineana*) est de loin l'espèce la plus exploitée et représente 60 % de la production totale. Cette activité reste donc largement informelle ; ANDEGE (2010) estime que 250 tronçonneuses sont actuellement opérationnelles dans les forêts de Guinée Équatoriale mais que peu d'entre elles sont détenues et utilisées dans le respect des réglementations nationales.

Photo 4.4 : Marché urbain pour le bois du secteur informel



Ventes de bois produit par sciage artisanal

Au **Cameroun**, les ventes annuelles de sciages, estimées pour la période de juillet 2008 à juin 2009, représentent un volume total d'environ 990.000 m³, uniquement pour les villes de Yaoundé, Douala et Bertoua. La consommation totale est estimée à environ 860.000 m³ (tableau 4.3), en tenant compte du fait que près de

130.000 m³ sont comptés deux fois car vendus entre marchés avant d'atteindre l'utilisateur final. Le bois vendu provient en grande partie du sciage artisanal. Néanmoins, environ 23 % des produits vendus proviennent des scieries industrielles, les proportions variant d'une ville à l'autre. On estime, par conséquent, à environ 662.000 m³ le

volume de bois vendu sur les marchés camerounais provenant directement du sciage artisanal, ce qui représente plus de deux millions de mètres cubes en équivalent bois rond. Ceci suppose une augmentation de 100 % par rapport aux valeurs estimées en 2002 par Plouvier *et al.* pour l'ensemble du pays. En particulier, les ventes de bois sur le marché intérieur sont plus importantes que les exportations de sciages, celles-ci ayant diminué au cours des dernières années de 580.000 m³ en 2008 à 343.000 m³ en 2009.

Au **Gabon**, le volume de bois d'œuvre utilisé uniquement à Libreville est d'environ 70.000 m³ par an. Cette estimation est supportée à la fois par les chiffres des ventes des dépôts et par le suivi des flux d'approvisionnement par les routes et les cours d'eau. Comparée au volume total des exportations de sciages, qui était autour de 150.000 m³ en 2009, la production du secteur informel reste modeste.

Les données rassemblées en **République du Congo** indiquent que les ventes de sciages représentent autour de 110.000 m³ par an sur le marché domestique, soit davantage que les exportations de sciage en 2009 et environ le quart de la production officielle de bois en 2006, tous produits confondus.

Dans le cas de la **RDC**, des estimations montrent que la ville de Kinshasa, à elle seule, consomme un volume de sciages informels d'environ 146.000 m³ par an, dont la plus grande partie est transformée dans la ville. Cette évaluation se base uniquement sur les entrées de bois dans la capitale comptabilisées de jour et non de nuit ; elle est par conséquent sous-estimée. Les chiffres officiels indiquent que les exportations de sciages industriels représentaient environ 28.645 m³ en 2008. Bien que les chiffres officiels publiés en RDC soient incomplets, les données collectées à Kinshasa démontrent que les volumes de la production informelle de bois pour les marchés domestiques dépassent largement ceux de la production officielle.

Enfin, en **RCA**, nos évaluations du volume des ventes de bois à Bangui parviennent à environ 67.000 m³ par an alors que les exportations de sciage s'établissaient à 41.000 m³ en 2009. En outre, une partie des sciages artisanaux est achetée par des commerçants tchadiens et n'est par conséquent pas vendue sur les marchés urbains.

Tableau 4.3 : Production informelle et exportation de sciages (m³)

	Cameroun (Yaoundé, Douala, Bertoua)	Gabon (Libreville)	Congo (Pointe-Noire, Brazzaville)	RDC (Kinshasa)	RCA (Bangui)
Consommation annuelle sur le marché domestique :	860.000	70.000	109.500	146.000 ²⁵	67.000
- déchets industriels ou petits permis	198.000	20.000	10.500		34.000
- sciage artisanal informel	662.000	50.000	99.000		33.000
Consommation annuelle par habitant	0,072	0,064	0,047	0,018	0,083
Exportation de sciages - secteur formel (2009)	343.000	150.000	93.000	29.000	41.000

Les ratios de consommation de bois par habitant (tableau 4.3) au Gabon (environ 1,1 millions d'habitants dans la zone de Libreville), au Cameroun (environ 12 millions d'habitants dans la partie Sud du pays), à Bangui (800.000 habitants) et au Congo (2,3 millions d'habitants à Pointe-Noire et Brazzaville) sont assez semblables. Celui de Kinshasa (environ 8 millions d'habitants) reste quant à lui assez bas ; il est probablement influencé par le niveau de vie moyen dans la ville et par l'absence de comptabilisation des flux de sciages de nuit à Kinshasa dans l'estimation produite.

L'exploitation artisanale du bois dans le bassin du Congo, encore largement informelle, est beaucoup plus importante que ce qui est suggéré par les données officielles. Dans tous ces pays, les volumes de sciages artisanaux et leur importance dans les économies domestiques appellent à une meilleure reconnaissance par les responsables politiques et à une plus grande prise en compte dans les politiques forestières.

²⁵Ces chiffres tiennent compte uniquement du bois d'œuvre artisanal qui arrive en journée à Kinshasa, sans tenir compte des arrivages nocturnes.

Photo 4.5 : Le sciage de long est une pratique très répandue



Les résultats démontrent également que le secteur informel du bois fournit des milliers d'emplois dans les différents pays considérés. À Pointe-Noire, Brazzaville et Libreville, plus de 1.000 personnes perçoivent des revenus directement de la vente de bois, tandis que dans les villes du Cameroun prises comme échantillons, environ 4.000 personnes font le commerce du bois. Ces estimations ne concernent que la dernière partie de la chaîne de valeur²⁶ : la vente, qui est la plus facile à quantifier. Cependant, elles n'incluent pas les milliers d'emplois fournis dans les zones rurales à des exploitants, des transporteurs et de nombreuses autres personnes. Au Cameroun uniquement, on estime à environ 45.000

le nombre total de personnes occupées dans le secteur du sciage artisanal, ce qui représente environ trois fois le nombre d'emplois directs fournis par le secteur industriel du bois. Il constitue donc une importante source de revenus pour les populations rurales et fournit aux consommateurs urbains des produits de base en bois à bas prix. Cependant, son influence sur les économies nationales dépend de la disponibilité des ressources ligneuses sur le long terme. Au Cameroun, une analyse sommaire des impacts écologiques du sciage artisanal indique que cette activité doit être mieux réglementée pour devenir une source durable de développement à l'échelle nationale (Lescuyer *et al.*, 2009).

Impacts socio-économiques à l'échelle locale

Environ 800 enquêtes ont été menées dans les zones rurales du Cameroun (Cerutti & Lescuyer, 2011), de la RCA (Lescuyer *et al.*, 2010), du Gabon (Lescuyer *et al.*, 2011a), de la province Orientale de la RDC (Lescuyer, 2010) et du Congo (Lescuyer *et al.*, 2011b) dans le but d'évaluer la dynamique des opérations en amont,

c'est-à-dire d'examiner tout ce qui se passe avant que le bois soit vendu à un commerçant ou un consommateur urbain. Les données rassemblées et les informations recueillies lors des interviews démontrent que l'exploitation informelle du bois et sa transformation sont des activités rentables (figure 4.1).

²⁶Chaîne de valeur qui va de l'exploitation à la vente en passant par le transport.

Encadré 4.1 : L'exploitation forestière artisanale orientée vers l'exportation

Outre l'approvisionnement du marché national, de nombreuses exploitations forestières artisanales se sont tournées vers l'exportation. Cette activité informelle est stimulée par une demande de bois importante de la part des pays voisins ou d'autres plus éloignés. La majeure partie de cette production de bois n'est pas reprise dans les statistiques nationales d'exportation alors qu'elle peut générer des profits substantiels pour les acteurs concernés. En ce qui concerne les pays du bassin du Congo, des informations ont été rassemblées sur quatre points de sortie majeurs de ce bois informel :

- **Du Cameroun vers le Tchad** : 80.000 m³ de bois sont acheminés chaque année vers les régions du nord du Cameroun, la plupart transitant ensuite par la frontière tchadienne (Cerutti & Lescuyer, 2011). Environ 60 % de ce volume provient du sciage artisanal informel. Ce bois du Cameroun peut ensuite se retrouver sur les marchés urbains de l'Afrique du Nord ;
- **Du Cameroun vers le Nigéria** : la région au sud-ouest du Cameroun fournit chaque année environ 12.000 m³ de sciages au Nigéria (Cerutti & Lescuyer, 2011). Ce commerce est entièrement informel ;
- **De la RCA vers le Tchad** : au moins 6.000 m³ sont exportés chaque année de Bangui vers le Tchad. La majorité de ces sciages provient d'activités illégales ;
- **De la RDC vers l'Ouganda** : alors que, ces dernières années, les exportations officielles de bois vers l'Ouganda atteignaient des volumes moyens de 5.000 m³ (Umunay & Makana, 2009), les flux actuels semblent osciller entre 30.000 et 50.000 m³ par an (Adebu & Kay, 2010). Une partie de ce bois exploité en RDC est expédiée vers le Kenya et d'autres marchés d'Afrique de l'Est.

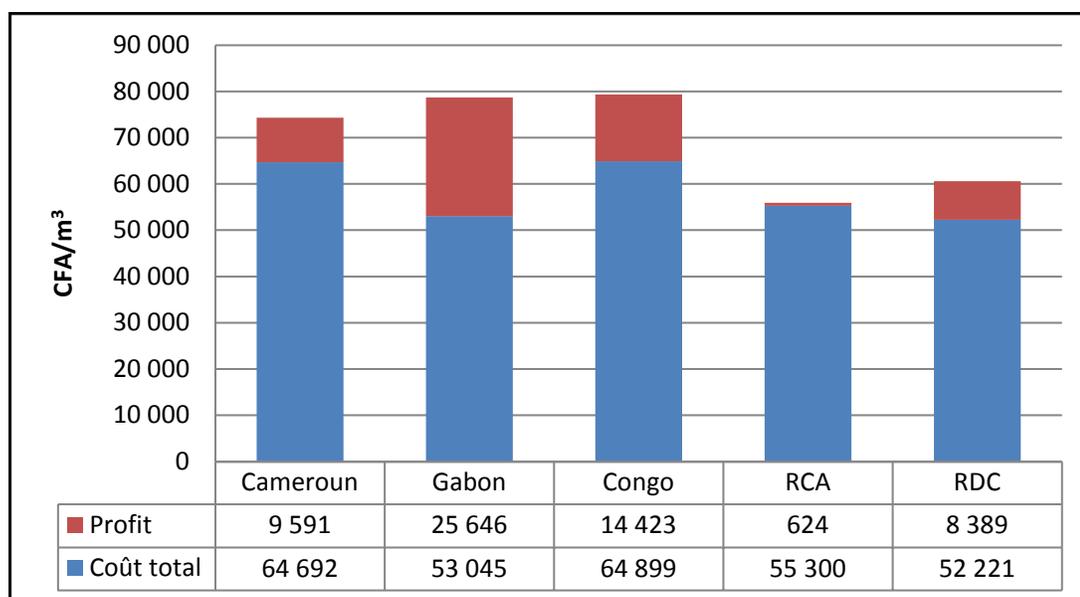


Figure 4.1 : Analyse en amont des coûts et bénéfices du sciage artisanal

Sources : Cerutti & Lescuyer, 2011; Lescuyer et al., 2010; Lescuyer et al., 2011a et 2011b; Lescuyer, 2010

Au Cameroun, les profits moyens des scieurs artisanaux sont d'environ 10.000 CFA/m³ de sciage, tandis que leurs coûts d'exploitation s'élèvent à environ 65.000 CFA/m³. La marge bénéficiaire est d'environ 13 % au Cameroun et en RDC, mais celle-ci passe à 18 % au Congo et même à 32 % au Gabon. Étonnamment, elle est très faible en RCA, principalement en raison du prix peu élevé du bois sur le marché domestique

et du nombre élevé de saisies administratives (Lescuyer et al., 2010). Il est néanmoins partiellement compensé par le salaire du scieur qui, la plupart du temps, est également le vendeur des sciages. Cependant, dans l'ensemble, la plupart des scieurs centrafricains sont largement endettés, ce qui les incite à exploiter de nouveaux arbres dans le but de régler leurs dettes.

Il est utile de faire une distinction entre les différentes méthodes d'exploitation et/ou de vente des sciages dans les zones rurales. Il existe en fait une différence significative entre, d'une part, les scieurs semi-professionnels qui exploitent le bois sur base de commandes et, d'autre part, les exploitants forestiers vivant en zone rurale qui ont besoin d'argent, qui coupent le bois et cherchent ensuite un client. Alors que la différence entre ces deux modèles économiques est insignifiante au Gabon, elle est importante au Cameroun. Grâce à un meilleur équipement, des moyens financiers et des soutiens politiques, les scieurs semi-professionnels réalisent un profit d'environ 15.000 CFA/m³, tandis que celui des scieurs indépendants vivant dans les zones rurales tend vers zéro. Ces derniers font souvent l'objet de pressions externes, y compris la saisie de leurs sciages, ce qui a pour conséquence de réduire encore leurs marges bénéficiaires moyennes.



Photo 4.6 : Les scies mobiles circulaires ont tendance à être de plus en plus utilisées

Dans l'ensemble, le sciage artisanal apporte aux économies rurales une contribution financière qui est en grande partie ignorée dans les statistiques officielles et les politiques. En fait, la majorité des dépenses des scieurs constituent des recettes pour les populations rurales vivant à proximité des sites d'exploitation (figure 4.2). Par exemple, au Cameroun, près de 50 % des coûts d'exploitation correspondent aux salaires payés à la main-d'œuvre locale tandis que 7 % des coûts totaux représentent la rémunération versée au propriétaire coutumier d'un arbre abattu. Au Gabon, les salaires comptent pour 55 % des coûts totaux, tandis que les compensations versées aux propriétaires coutumiers sont moins élevées qu'au Cameroun. En RCA, les coûts importants liés à l'achat de pièces de rechange et de carburant sont dus à la mauvaise qualité des équipements des scieurs basés autour de Bangui. Dans la province Orientale de la RDC, ce sont les coûts de transport qui représentent la majorité des dépenses du fait du poids des bois rouges et de l'éloignement des marchés (principalement du Kivu et de l'Ouganda). Au Congo, notamment autour de Pointe-Noire, le niveau des taxes et des coûts de transport informels est impressionnant : environ 12.000 CFA/ m³ produit. Ceci est dû à la localisation des sites de sciage artisanal qui se trouvent à proximité ou même à l'intérieur d'un parc national.

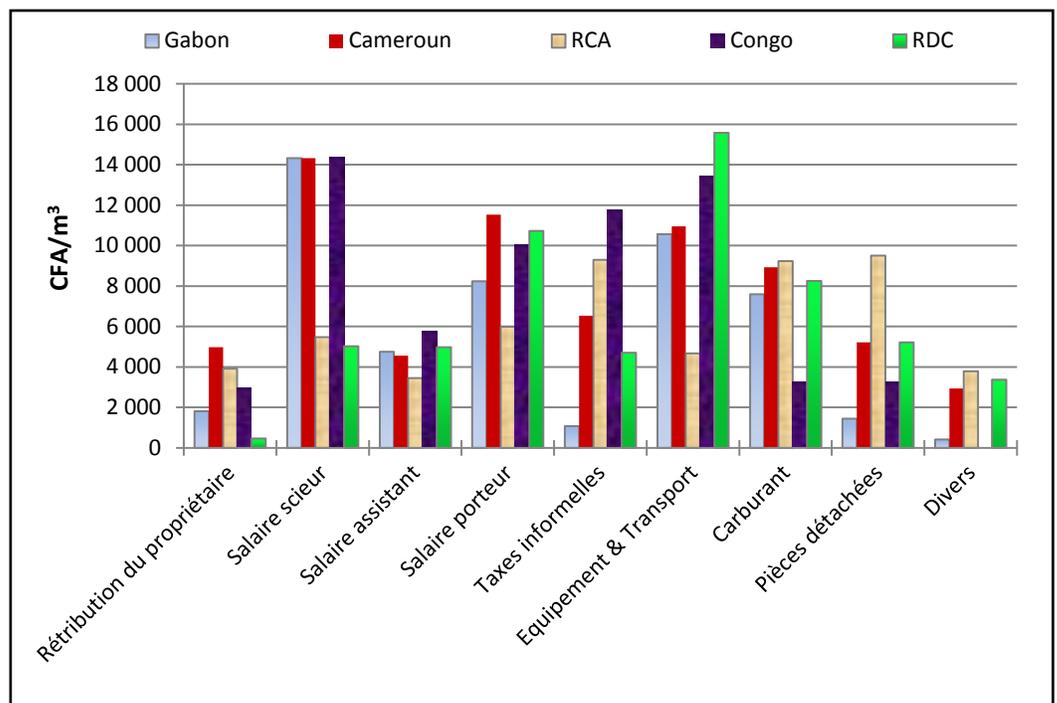


Figure 4.2 : Répartition des coûts du sciage artisanal en fonction des facteurs de production
Sources : Cerutti & Lescuyer, 2011; Lescuyer et al., 2010; Lescuyer et al., 2011a et 2011b; Lescuyer, 2010

Étant donné le volume total de sciages vendus sur le marché intérieur (voir la section Ventes de bois), le gain financier (agrégant les salaires, les paiements aux propriétaires coutumiers et les profits) généré par le secteur informel est estimé à environ 30 milliards CFA/an pour le Cameroun, 6,4 milliards pour le Congo, 2,7 milliards pour le Gabon (uniquement autour de Libreville) et près de 640 millions pour la RCA (uniquement autour de Bangui). Dans tous ces pays, cette activité est devenue une source de revenus importante pour les économies rurales.

L'exploitation informelle du bois est également une source de revenus pour des acteurs se trouvant en dehors des économies villageoises, tels que certains représentants des administrations et certaines élites locales. Ceux-ci réclament des paiements aux scieurs artisanaux et aux marchands de bois pour leur permettre d'exercer leurs

activités. Ces paiements représentent en moyenne 2 à 3 % de l'ensemble des coûts d'exploitation au Gabon, jusqu'à 9 % au Cameroun et en RDC et, 17 à 18 % en RCA et au Congo (figure 4.2). Ces paiements informels - qui correspondent à ce que les scieurs sont disposés à payer - peuvent être considérés comme des pertes de recettes pour l'État. Si elles sont extrapolées au volume total de la production informelle, ces pertes s'élèvent alors à environ 4,3 milliards de CFA au Cameroun, 1,1 milliards au Congo, 307 millions en RCA et 53 millions au Gabon.

Ainsi, lorsqu'on leur demande quels sont les problèmes majeurs qu'ils rencontrent dans la conduite de leurs activités, les scieurs artisanaux et les marchands de bois placent en haut de la liste les tracasseries administratives et les abus de pouvoir par diverses autorités (tableau 4.4).



Photo 4.7 : Grume débitée par des scieurs de long

Tableau 4.4 : Problèmes rencontrés par les scieurs artisanaux et les marchands de bois (en % des réponses)

	Gabon	Cameroun	Congo	RCA
Tracasseries administratives	41	71	90	93
Abus de pouvoir (hommes d'affaires, clients, travailleurs)	10	41	5	25
Problèmes techniques (mécaniques)	17	13	55	68
Difficulté d'accès à un titre légal	13	10	11	4
Manque d'infrastructures	8	11	20	7
Relations avec les propriétaires coutumiers	5	22	-	14
Manque de capital	3	7	-	7
Rareté de la ressource	2	11	3	4

Sources : Cerutti & Lescuyer, 2011; Lescuyer et al., 2010; Lescuyer et al., 2011a et 2011b

Des préoccupations similaires ont été identifiées au Cameroun, au Gabon, en RCA et au Congo, allant de questions techniques à des problèmes liés à la mise en place de réseaux de commerce efficaces. Dans le tableau 4.4, il est important de noter que seule une petite fraction des personnes interrogées cite, parmi les problèmes rencontrés, la difficulté d'obtention d'un titre d'exploitation officiel. Par conséquent, non seulement la grande majorité des scieurs artisanaux exploitent le bois sans autorisation légale mais, plus encore, la rareté de ces documents n'en fait même pas un sujet de préoccupation majeure pour les opérateurs dans ces quatre pays. Cela peut signifier que, si l'on accepte de jouer selon les règles des réseaux informels bien établis, l'exploitation illégale du bois n'est pas une activité aujourd'hui difficile à exercer.

Bien que l'impact du sciage artisanal sur la durabilité écologique fasse l'objet de fréquentes inquiétudes, les scieurs artisanaux n'ont pas l'impression que leurs activités influent négativement sur l'état des forêts. D'après les témoignages recueillis auprès des opérateurs, les ressources en bois ne s'épuisent pas. Cette impression doit néanmoins être évaluée en fonction du pays concerné. Au Cameroun et au Gabon, par exemple, la distance entre les grumes et les routes/rivières est presque toujours inférieure à deux kilomètres, ce qui signifie que la plupart des activités de sciage artisanal ont lieu dans des zones de culture, de jachère ou des forêts secondaires. À l'inverse, au Congo et en RDC, cette distance est habituellement supérieure à trois kilomètres pour deux raisons : (i) l'épuisement de diverses espèces de bois, comme l'okoumé dans le sud du Congo et (ii) la recherche de grands arbres susceptibles de fournir de grands sciages pour satisfaire la demande urbaine, comme c'est le cas dans la Province Orien-

tale de la RDC. À l'échelle du bassin du Congo, la nature informelle du sciage artisanal ne va pas nécessairement de pair avec une dégradation rapide des ressources forestières : des politiques visant à réduire les impacts du sciage artisanal sur

l'environnement doivent être élaborées sur base des contextes socio-économiques spécifiques et de leurs dynamiques.

Produits et prix du sciage artisanal

Les prix de vente des sciages varient en fonction de la qualité, du type, de l'origine du produit et de l'espèce de bois. Au Cameroun, les prix moyens pour des planches et des coffrages en

ayous (21 % de l'ensemble des ventes) peuvent atteindre respectivement jusqu'à 26 et 24 €/m³ en équivalent bois rond (tableau 4.5).

Tableau 4.5 : Données de vente des produits en ayous les plus utilisés au Cameroun

A. Produits	B. Part des ventes du marché domestique (%)	C. Prix de vente sciage artisanal (€/m ³ RWE ²⁷)	D. Prix FOB secteur industriel en 2009 (€/m ³ RWE)	E. Prix du marché domestique par rapport au prix de l'export (C/D) (%)
Planches	4,7	26	140	18,6
Coffrages	16,3	24	140	17,1

Source : Cerutti & Lescuyer, 2011

Au Cameroun, les prix des produits vendus sur le marché domestique (tableau 4.5, colonne C) sont en moyenne environ 80 % moins élevés pour du bois provenant du sciage artisanal par rapport aux prix FOB – alignés sur le marché international – appliqués dans l'industrie (tableau 4.5, colonnes D et E). Plusieurs raisons peuvent justifier de telles différences. D'abord et surtout, le niveau de qualité du produit fini exigé par le marché international est plus élevé et les spécifications plus strictes. Ensuite, le bois domestique n'est pas soumis à des taxes officielles – taxes d'abattage, d'entrée en usine, d'exportation – et ses coûts de production sont par conséquent inférieurs à ceux

du bois industriel. Les prix sont également plus bas car il y a beaucoup plus de concurrence sur le marché domestique, où des milliers de scieurs artisanaux sont capables d'alimenter le marché, que sur le marché industriel, où seule une poignée d'entreprises forestières se spécialisent dans l'exploitation de quelques produits et espèces. De plus, l'accès aux ressources en bois coûte moins cher aux scieurs artisanaux, puisque la valeur marchande des arbres est sous-estimée par les propriétaires coutumiers, ce qui leur permet de payer des prix très bas pour des espèces d'arbres ayant de la valeur.

Conclusions et perspectives futures

La production artisanale de bois d'œuvre dans les pays du bassin du Congo a été généralement négligée par les politiques officielles et n'a pas fait l'objet de nombreuses recherches. Dans l'ensemble, l'exploitation artisanale et informelle du bois d'œuvre a eu tendance à se développer parallèlement au secteur industriel du bois, aidée entre autres, par le manque de cadres légaux adaptés et les multiples intérêts personnels en place (fonctionnaires décentralisés, hommes d'affaires vivant en ville, forces armées, etc.). En conséquence, les données sur le secteur, ainsi que ses impacts sur les économies rurales et nationales,

sont souvent exclues des statistiques officielles. Par ailleurs, tous les pays du bassin du Congo sont aujourd'hui impliqués dans le processus FLEGT (*Forest Law Enforcement, Governance and Trade*) qui exige – à l'exception de la RCA – que tous les produits à base de bois soient tracés de façon officielle, qu'ils soient exportés ou consommés à l'intérieur des frontières nationales. Ce processus exerce une forte pression sur les États afin qu'ils reconnaissent, légalisent et coordonnent les secteurs informels du sciage.

²⁷RWE : équivalent bois rond

Les résultats présentés dans ce chapitre montrent que le marché domestique du bois a connu une forte progression au cours des dernières années, atteignant une production annuelle globale (environ 1,25 millions de m³ de produits transformés) supérieure à celle du marché industriel et, qu'il a un impact important sur les économies locales, le niveau de vie des populations rurales et la gouvernance.

Cependant, de nombreux défis sont à relever pour professionnaliser, formaliser et améliorer la contribution du secteur artisanal aux économies nationales officielles. Les résultats démontrent que l'on manque encore de politiques publiques et de stratégies nationales pour aider ce secteur à progresser de manière formelle, transparente et équitable, ce qui oblige des milliers de personnes à exploiter et vendre le bois illégalement. Bien que l'illégalité ne soit pas considérée comme un problème par la plupart des scieurs artisanaux et qu'elle représente même une source de revenus importante pour nombre de fonctionnaires

corrompus, les États d'Afrique centrale trouveront un grand intérêt sur le plan économique et financier à formaliser cette activité. Des mesures à la fois coercitives et incitatives doivent être envisagées. Tout d'abord et surtout, elles devraient faciliter l'attribution des autorisations officielles aux scieurs artisanaux, grâce à l'élaboration de cadres légaux adaptés aux besoins des acteurs locaux. À cet égard, l'adoption et l'attribution d'autorisations d'exploitation de manière décentralisée représente une première étape nécessaire. En deuxième lieu, cette réforme devrait viser à professionnaliser l'activité des scieurs artisanaux, en mettant simultanément en place des mesures d'incitation à l'intention des fonctionnaires, dans le but de réduire la corruption actuelle. Parallèlement à des mesures d'incitation, un effort urgent est également requis de la part des gouvernements concernés pour instaurer et exercer des sanctions efficaces à l'encontre des fonctionnaires qui participent à cette corruption, dans le but d'améliorer la gouvernance globale du secteur.



Photo 4.8 : Le bois est le matériau de base pour la construction des pirogues et petits bateaux de pêche.